

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de Frontignan

Affiché le 04/08/20

Retiré le

MAIRIE DE FRONTIGNAN

L'AN DEUX MILLE VINGT  
LE 29 JUILLET A 18 HEURES 30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE COMMUNE, REGULIEREMENT CONVOQUE LE 23 JUILLET 2020, S'EST REUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, SALLE DE L'AIRE A FRONTIGNAN EN SESSION ORDINAIRE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MICHEL ARROUY, MAIRE.

**PRESENTS** : Michel ARROUY, Claudie MINGUEZ, Youcef EL AMRI, Valérie MAILLARD, Oliver LAURENT, Caroline SUNE, Georges MOUREAUX, Caroline SALA, Eric BRINGUIER, Renée DURANTON-PORTELLI, Jean-Louis MOLTO (adjoints) - Kelvine GOUVENAYRE, Loïc LINARES, Nathalie GLAUDE, Max SAVY, Frédéric ALOY, Sophie CWICK, Fabien NEBOT, Chantal CARRION, Patrick BOURMOND, Isabel VILAVERDE-FIUZA, Jean-Louis BONNERIC, Nancy SUBITANI, David JARDON, Yannick COQUERY, Jean-Louis PATRY, Béatrice BUJ, Gérard PRATO, Claude COMBES, Guilaine TOUZELIER, Gilles ARDINAT, Marie-France BRITTO, Olivier RONGIER (conseillers municipaux).

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES** : M. Georges FORNER (procuration à Mme Claudie MINGUEZ), Mme Dominique PATTE (procuration à M. Gérard PRATO).

**OBJET** : Infrastructures : Traitement de l'espace public entre la Cité Calmette et le collège les 2 Pins : création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP).

**N/REF** : MA/DB/DDA/FAA - N°2020-214.

Mme Caroline Sala rappelle que dans le cadre de la mise en place de son programme pluriannuel d'investissement, la commune de Frontignan a prévu la réalisation de travaux de réaménagement du parvis du collège des 2 Pins situé rue Maurice Clavel.

Situé en zone prioritaire, le collège accueille 600 élèves.

Le fonctionnement de l'espace que constitue ce parvis, peu organisé, est source de conflits d'autant plus que la présence d'un transformateur ajoute à cette situation, des problèmes de sécurité et déqualifie l'espace en termes d'aménagement.

L'objectif de ce projet est de réorganiser cet espace afin de gérer l'ensemble des flux générés par le collège et de lui redonner une cohérence au sein du quartier. Pour ce faire, le transformateur existant sur ce site devra être déplacé à proximité (dans l'emprise du projet).

Le montant de cette opération comprenant les études de maîtrise d'œuvre et les travaux est estimé à 385 000 € TTC.

Ces travaux devant s'exécuter sur deux exercices, il convient de mettre en place une autorisation de programme avec des crédits de paiement comme décrit ci-après dans le tableau annexe.

Mme Caroline Sala demande donc au conseil municipal d'approuver la mise en place de cette autorisation de programme et de crédits de paiement correspondants.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
LE RAPPORTEUR ENTENDU,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **DECIDE** d'approuver la mise en place de cette autorisation de programme et de crédits de paiement correspondants.

**Pour extrait conforme, Frontignan  
Les jour, mois et an que dessus**



**Michel Arrouy  
Maire**

Accusé de réception en préfecture  
034-213401086-20200729-DELIB-2020-214-  
DE  
Date de télétransmission : 04/08/2020  
Date de réception préfecture : 04/08/2020

ANNEXE DELIBERATION CONSEIL DU 29 JUILLET 2020 N°2020-214

INFRASTRUCTURE : TRAITEMENT DE L'ESPACE PUBLIC ENTRE LA CITE ET LE COLLEGE DES 2 PINS  
CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

**TRAITEMENT ESPACE PUBLIC ENTRE LA CITE ET E COLLEGES DES 2 PINS (22 1) - AP/CP : Opération 909**

OPERATION 909	AUTORISATION PROGRAMME EN EUROS		CREDITS PAIEMENT 2020	CREDITS PAIEMENT 2021	TOTAL
Aménagement parvis collège des 2 pins	385 000,00 €	DEPENSES			
		ETUDES	20 000,00		20 000,00
		TRAVAUX	50 000,00	315 000,00	365 000,00
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>70 000,00</b>	<b>315 000,00</b>	<b>385 000,00</b>
		RECETTES			
		SUBVENTION CD 34		50 000,00	50 000,00
		THAU AGGLO-		10 000,00	10 000,00
		EUROPE FEDER		82 000,00	82 000,00
		AUTOFINANCEMENT	70 000,00	173 000,00	243 000,00
		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>70 000,00</b>	<b>315 000,00</b>	<b>385 000,00</b>

**Attribué le** 04/08/20

**Retiré le**

**VALIDÉ PAR LE COMMISSAIRE**

Accusé de réception en préfecture  
034-213401086-20200729-DELIB-2020-214-  
DE  
Date de télétransmission : 04/08/2020  
Date de réception préfecture : 04/08/2020

Accusé de réception en préfecture  
034-213401086-20200729-DELIB-2020-214-  
DE  
Date de télétransmission : 04/08/2020  
Date de réception préfecture : 04/08/2020